

Formulaire d'inscription

Pour toute question, sessions en intra ou sur-mesure, **contactez-nous au +33 (0)1 70 38 21 10.**

Numéro d'organisme de formation : 11 75 44096 75.

A retourner par e-mail : contact@devOp.pro

Formation :

Intitulé : _____
Date : du ____ - ____ -20 ____ au ____ - ____ -20 ____
Prix € HT : _____ + TVA (taux en vigueur) Nombre d'heures : _____
Prix € TTC : _____ (Incluant forfait déjeuner)

Participant :

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____
Société : _____ Fonction : _____
Adresse postale : _____ Téléphone : _____
_____ Mobile : _____
_____ E-mail : _____

Responsable des formations :

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____ Téléphone : _____
Raison sociale : _____ E-mail : _____
Adresse postale : _____ Effectif : _____
_____ Code APE : _____
_____ Numéro SIRET : _____
Numéro identifiant TVA intracommunautaire : _____

Convention de formation :

Nom du signataire : _____ Mail : _____
Fonction : _____

Facturation :

Etablissement à facturer, si différent : _____
 Le règlement sera effectué par un OPCA : _____
Nom de l'OPCA : _____ Adresse postale : _____
Nom du contact dédié : _____
Téléphone contact dédié : _____
E-mail : _____

Règlement :

par virement par chèque à l'ordre de devOp

devOp

47, rue Richer
75009 Paris

Cachet de l'entreprise, date et signature

Tel : + 33 (0)1 70 38 21 10

www.devop.pro

N° Formation 11 75 44096 75
RCS Paris B 484 233 408
TVA intra FR 09484233408
SIRET 484 233408 00067
APE 7022Z

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales des ventes au verso.

Conditions générales de ventes

1. PRÉSENTATION

La société devOp SAS (ci-après dénommée « devOp ») est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 174, rue de l'Université 75007 Paris (France). devOp conçoit et anime, d'une part, des formations en présentiel inter-entreprises et intra-entreprises et, d'autre part, des formations à distance.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des offres de services de devOp relatives à des commandes passées auprès de devOp par tout client professionnel (ci-après dénommé « le Client »).

Toute acceptation d'une offre de services de devOp implique la connaissance et l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles pourront être modifiées par devOp à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de devOp, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. DISPOSITIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES FORMATIONS

3.1. Formations interentreprises

Les dispositions du présent article 3.1. concernent les formations interentreprises disponibles au catalogue devOp et/ou sur le site www.devOp.pro et assurées par les formateurs devOp dans les locaux devOp ou dans des locaux tiers mis à disposition par devOp.

3.1.1. Conditions financières

Tous les prix des formations interentreprises sont consultables sur le catalogue devOp et/ou sur le site www.devOp.pro. Les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

3.1.2. Remplacement d'un participant

devOp offre à ses Clients la possibilité de remplacer un participant empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.1.3. Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans l'hypothèse où le nombre de participants serait jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, devOp se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard deux semaines antérieurement à la date prévue et ce sans indemnité. Une solution de formation individuelle pourra également être proposée en remplacement.

3.2. Formations intra-entreprises

Les dispositions du présent article 3.2. concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux de devOp, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.1. Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par devOp, pouvant intégrer des prestations annexes de réservation de locaux ou de restauration.

3.2.2. Remplacement d'un participant

devOp offre à ses Clients la possibilité de remplacer un participant empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

4. DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFRES DE SERVICES

4.1. Modalités de passation des commandes

L'offre de services formulée par devOp est réputée acceptée dès la réception par devOp d'un bon de commande signé par tout représentant du Client dûment habilité, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande par devOp, ou d'un accord sur proposition.

4.2. Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie conformément aux articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail est adressée au Client en deux exemplaires dont un exemplaire est à retourner à devOp, par le Client, revêtu du cachet de l'organisme, antérieurement à la date de début de la session de formation.

Une attestation de participation est remise par devOp aux participants à l'issue de la formation. Une copie de cette attestation peut être fournie par devOp au Client sur simple demande du Client.

Une attestation de présence des participants, ou feuille d'émargement, est adressée par devOp au Client.

4.3. Annulation ou report des formations à l'initiative du Client

Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de réception par devOp de la notification envoyée par le Client.

4.3.1. Formations inter-entreprises

Toute annulation ou report peut être formulée par le Client par écrit, sans frais, si elle intervient au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'annulation ou report, par le Client moins de 15 jours ouvrés avant la date de la formation les pénalités suivantes seront appliquées :

50 % du coût total de la formation si la demande intervient moins de 10 jours ouvrés ;

100 % du coût total de la formation si la demande intervient moins de 5 jours ouvrés.

4.3.2 Formations intra-entreprises

Toute annulation ou report peut être formulée par le

Client par écrit, sans frais, si elle intervient au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'annulation ou report, par le Client moins de 15 jours ouvrés avant la date de la formation les pénalités suivantes seront appliquées :

50 % du coût total de la formation (incluant le coût des prestations annexes telles que la réservation de locaux, location de matériel, déplacement, hébergement et restauration du ou des formateur(s)) si la demande intervient moins de 10 jours ouvrés ;

100 % du coût total de la formation (incluant le coût des prestations annexes telles que la réservation de locaux, location de matériel, déplacement, hébergement et restauration du ou des formateur(s)) si la demande intervient moins de 5 jours ouvrés ;

4.4. Facturation – Règlement

4.4.1. Prix

L'ensemble des prix sont exprimés en euros et hors taxes (HT). Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les éventuels taxes ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du ou des formateur(s) devOp ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, licences, par exemple) sont facturés en sus.

Les repas des participants ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont facturés en sus.

4.4.2. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de facture par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de devOp ;

Les retards de paiement entraînent un intérêt calculé au taux de cinq fois le taux de l'intérêt légal.

Aucun escompte ne sera appliqué dans l'hypothèse d'un règlement effectué antérieurement à l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture ;

Tout retard de règlement donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

devOp aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages-intérêts qui pourraient être dus à devOp.

Toute formation débutée est due en totalité.

4.4.3. Cas d'un règlement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO)

Dans l'hypothèse où le règlement de la formation doit être effectué par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO antérieurement au début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué par le Client à devOp au moment de l'inscription.

Dans l'hypothèse d'une prise en charge partielle par l'OPCO, la différence entre, d'une part, le montant pris en charge par l'OPCO, et, d'autre part, le montant de la prestation de formation devOp, sera directement facturée par devOp au Client.

Dans l'hypothèse où l'accord de prise en charge de l'OPCO ne serait pas parvenu à devOp au premier jour de la formation, devOp facturera la totalité des frais de formation au Client.

5. DISPOSITIONS ANNEXES

5.1. Limitation de responsabilité de devOp

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de devOp est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs démontrés par le Client. En aucun cas, la responsabilité de devOp ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que la perte de données ou de fichiers, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner, l'atteinte à l'image et à la réputation.

5.2. Force majeure

devOp ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, en vertu de l'article 1218 du code civil.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des juridictions françaises et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, le défaut d'obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de devOp.

5.3. Propriété intellectuelle

devOp est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, notamment) utilisés par devOp pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de devOp. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, au sein ou à l'extérieur de l'organisme du Client, qui n'aurait pas été expressément autorisées par devOp. En

particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisés.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, devOp demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, quelle qu'en soit la nature (économique, technique ou commerciale), auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, en particulier l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par devOp au Client.

devOp s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les participants reçus en formation.

5.5. Communication

Le Client accepte d'être cité par devOp comme client de ses offres de services, aux frais de devOp. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.5. des présentes conditions générales de vente, devOp peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, des communications à son personnel ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables qui l'exigeraient.

5.6. Protection des données à caractère personnel

Les Parties s'engagent à se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, telle qu'elle existe au jour de l'acceptation des présentes conditions générales, et telle qu'elle pourrait être modifiée, au règlement européen sur la protection des données personnelles 2016/679 (ci-après le « RGPD ») et à toute autre règle, loi, recommandation, règlement d'une autorité française ou européenne compétente. Chaque Partie garantit qu'elle a collecté les données personnelles qu'elle transmet à l'autre partie de manière loyale et licite et qu'elle ne les traite qu'en conformité avec la réglementation en vigueur applicable, notamment l'article 6 du RGPD.

Chaque Partie est responsable de traitement des données qu'elle transmet à l'autre Partie. Les personnes physiques concernées bénéficient du droit de demander au responsable de traitement l'accès à leurs données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Pour l'exercice de leurs droits personnels, les personnes physiques concernées pourront s'adresser par écrit au Client ou à devOp à : dpo@devop.pro

Le Client peut demander à devOp la communication de sa politique générale de confidentialité des données.

5.7. Droit applicable – Attribution de compétence – Médiation

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et devOp à l'occasion de l'exécution du contrat, une solution amiable sera recherchée. Toute réclamation en lien avec l'application des présentes CGV doit être adressée au service clients de devOp.

Si le Client (uniquement le Client ayant la qualité de consommateur) n'est pas satisfait de la réponse apportée par devOp, ou en cas d'absence de réponse dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la demande, il peut, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, adresser une réclamation écrite au service de médiation auquel adhère devOp.

A ce titre, le Client peut saisir le « [Indiquer le nom du médiateur de la consommation que vous pouvez choisir dans cette liste, il est préférable de les contacter au préalable pour connaître leurs modalités d'affiliation : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>]

soit directement en ligne sur son site internet : adresse du site internet du médiateur ;
soit par courrier : adresse postale du médiateur à compléter ;
ou par courriel à l'adresse : adresse e-mail du médiateur ;

La solution proposée par le médiateur de la consommation ne s'impose pas aux parties, qui restent ainsi libre à tout moment de sortir du processus de médiation.

À défaut de solution amiable, le litige sera porté devant les juridictions françaises matériellement et territorialement compétentes.